

Procès-verbal Assemblée générale extraordinaire

Le 21 décembre 2023, à 14 heures,

Les associés de la S.A.S. 99Bis au capital de 10 000€ divisés en 1 000 parts sociales, dont le siège social est au 179 rue du Faubourg Saint-Antoine à Paris 75011, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été remise en main propre par Edouard DIELEMAN.

L'assemblée est présidée par M. Edouard DIELEMAN, Président de la S.A.S. 99Bis.

ASSOCIES PRESENTS

- M. Edouard DIELEMAN, Gérant de la Société Civile T45 au capital de 20 000€ dont le siège est au 16 Rue Jullien à VANVES (92170), immatriculée au Registre du Commerce de NANTERRE sous le numéro 833 789 787, également Président de la S.A.S 99Bis, propriétaire des actions numérotées de 1 à 600 ;
- M. Arthur RIBEMONT, Directeur général de la S.A.S. 99Bis, propriétaire des actions numérotées de 601 à 1 000.

Soit au total deux associés présents ou représentés, totalisant 1 000 actions.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Modification de la date de clôture du premier exercice social.
- Cession des parts sociales détenues par M. Arthur RIBEMONT ;
- Formalités afférentes à la cession

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les lettres de convocation ;
- Le projet de statuts révisé.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés au moins 15 jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture des documents mentionnés ci-dessus.
Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTIONS

Première résolution

Modification de la clôture du premier exercice. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera le jour de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés et sera clôturé le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés donnent leur agrément à la cession par M. Arthur RIBÉMONT des 400 actions de la S.A.S. 99Bis qu'il détient à la Société à responsabilité limitée Ribémont & Co au capital de 1 000€ immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 982 572 539 dont le siège social est situé au 103 avenue Lamartine 94170 Le Perreux sur Marne et dont le Gérant et associé unique est M. Arthur RIBEMONT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

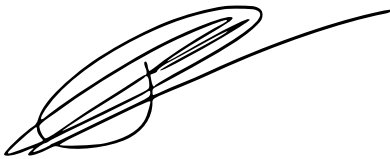
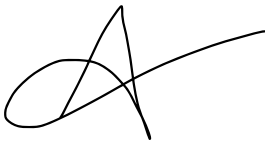
Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Arthur RIBÉMONT pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées avec, notamment modification des statuts initiaux de la S.A.S. 99Bis à publier au Registre du Commerce de Paris.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-sept heures quarante-cinq.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence et tous les associés présents.

Le Président
Les Associés

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a long horizontal stroke.A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a long horizontal stroke.